

# Compensateur pour télérupteur

Référence(s) : 412 439



SOMMAIRE	PAGES
1. Description, utilisation.....	1
2. Gamme .....	1
3. Cotes d'encombrement.....	1
4. Mise en situation - Raccordement .....	1
5. Caractéristiques générales .....	2
6. Conformités et agréments .....	2

## 1. DESCRIPTION - UTILISATION

### Technologie :

. Bobine impédante

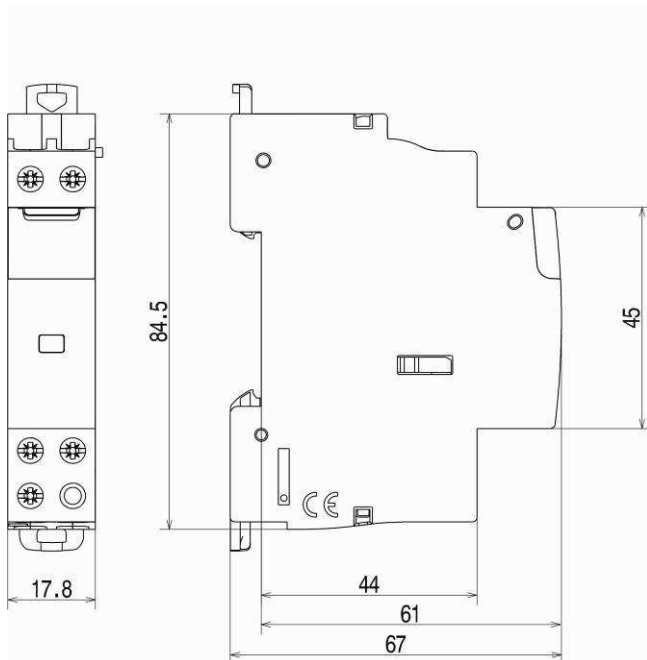
### Utilisation :

. Permet de commander un télérupteur à l'aide de plusieurs boutons poussoirs lumineux dont la consommation totale excède 3mA.

## 2. GAMME

. référence 412 439 : compensateur en impédance pour télérupteurs 230V~.

## 3. COTES D'ENCOMBREMENT

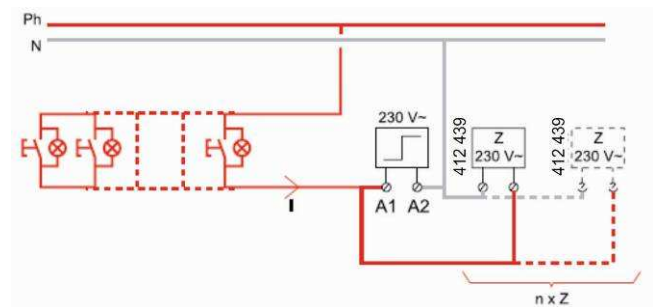


## 4. MISE EN SITUATION – RACCORDEMENT

### Logiciel d'installation :

. XL PRO

### Schéma de câblage :



Pour un télérupteur 1F ou 2F

I	n x Z
$\leq 3 \text{ mA}$	-
$3 \text{ mA} < I \leq 6 \text{ mA}$	1 x 412 439
$6 \text{ mA} < I \leq 9 \text{ mA}$	2 x 412 439

Pour un télérupteur 4F

I	n x Z
$\leq 6 \text{ mA}$	-
$6 \text{ mA} < I \leq 10 \text{ mA}$	1 x 412 439

### Position de fonctionnement :

. Vertical, horizontal, à plat (toutes positions)

### Fixation :

. Sur rail symétrique EN 60.715 ou DIN 35 à l'aide de deux griffes plastique.

### Outils recommandés :

. Pour les vis de bornes : tournevis isolé ou non, Pozidriv n° 1 ou à lame de 4 mm.  
. Pour l'accrochage, tournevis à lame (5,5 mm maxi) ou PZn°1

## 4. MISE EN SITUATION – RACCORDEMENT (suite)

### Positionnement dans une rangée :

. Le profil du produit et le positionnement des bornes autorisent le passage de peignes de raccordement monophasés et triphasés à dents en partie haute du produit sans nuire à l'accessibilité des bornes. Il est ainsi possible de choisir librement la position du compensateur dans la rangée et d'alimenter les disjoncteurs situés sur le même rail à l'aide de peignes à dents.

### Raccordement :

- . Bornes protégées contre les contacts directs (IP 20 appareil câblé)
- . Bornes à cages, à vis débrayables et imperdables
- . Profondeur des bornes : 8 mm
- . Capacité des bornes :
  - 1 câble souple (avec ou sans embout) ou rigide de 2.5 mm<sup>2</sup> ou
  - 2 câbles souple (avec ou sans embout) ou rigide de 2.5 mm<sup>2</sup>
- . Têtes de vis : mixte, fendues et Posidriv
- . Couples de serrage : conseillé = 0,8 Nm  
mini = 0,4mN / maxi = 1,2 Nm

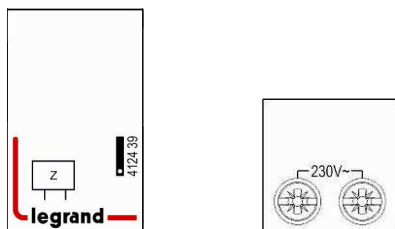
### Degré de protection :

- . Indice de protection des bornes contre le toucher : IP2x (appareil câblé) selon les normes IEC 529, EN 60529 et NF C 20-010
- . Indice de protection de la face avant contre le toucher : IP3XD
- . Classe II, face avant plastronnée
- . Indice de protection contre les chocs mécaniques IK04 selon la norme NF EN 50-102 / NF C 20-015 (juin 1995)

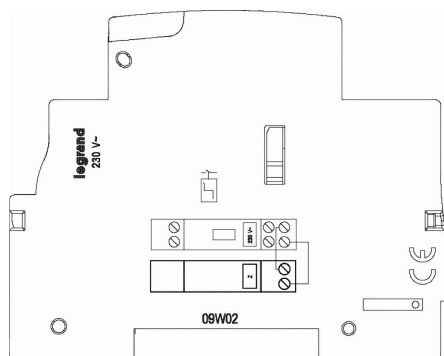
## 5. CARACTERISTIQUES GENERALES

### Marquage :

- . Face avant et repérage des bornes par tampographie ineffaçable



- . Face latérale par marquage laser



### Tension assignée d'emploi :

- . U<sub>e</sub> = 230 V~

### Tension maximale de fonctionnement :

- . 250 V~ 50/60 Hz

### Tension assignée de tenue aux chocs :

- . U<sub>imp</sub> = 4 kV

### Fréquence assignée d'emploi :

- . 50 / 60 Hz

### Poids moyen par appareil :

- . 0,100 kg

### Résistance aux vibrations sinusoïdales (selon IEC 68.2.6) :

- . Axe : x, y, z
- . Fréquence : 10 à 55 Hz durant 30 minutes
- . Accélération : 3 g (1 g = 9.81 m.s<sup>-2</sup>)

## 5. CARACTERISTIQUES GENERALES (suite)

### Volume et conditionnement :

- . Volume emballé : 0,2 dm<sup>3</sup>
- . conditionnement unitaire

### Matière de l'enveloppe :

- . Polyamide

### Caractéristiques des matières plastiques :

- . tenue au fil incandescent pendant 30s à 960°C selon IEC 695-2-1
- . autoextinguible selon UL94 V0/V1

## 6. CONFORMITES ET AGREMENTS

### Classification selon annexe Q : (norme IEC/EN 60947-1)

- . Catégorie F

entre autre : domaine d'essai de température -25°C/+70°C, essai aux vibrations 2 Hz à 13.2 Hz déplacement ±1mm, 13.2 Hz à 100 Hz accélération ±0.7 g, brouillard salin selon IEC 60068-2-52

### Respect de l'environnement – Répondre aux directives de l'Union Européenne :

- . Conformité à la directive 2002/95/CE du 27/01/03 dite « RoHS » qui prévoit le bannissement de substances dangereuses telles que le plomb, le mercure, le cadmium, le chrome hexavalent, les retardateurs de flammes bromés polybromobiphényles (PBB) et polybromodiphényléthers (PBDE) à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2006
- . Conformité aux Directives 91/338/CEE du 18/06/91 et décret 94-647 du 27/07/04

### Matières plastiques :

- . Matière plastique sans halogène.
- . Marquage des pièces conforme à ISO 11469 et ISO 1043.

### Emballages :

- . Conception et fabrication des emballages conformes au décret 98-638 du 20/07/98 et à la Directive 94/62/CE